



## **CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) – projet Les Berchères Andilly**

**Article R.332-25-2 du code de l'urbanisme**

Une convention de projet urbain partenarial (PUP) a été signée entre la ville d'Andilly et la société SAS NEXITY IR PROGRAMMES GRAND PARIS le 22 août 2022.

La convention est consultable :

- En mairie d'Andilly, 1 rue René Cassin, aux jours et horaires habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 11H45 (sauf juillet et août), à l'exception des dimanches et jours fériés.

*Mention publiée le 23 août 2022 sur le site internet*